

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : 6 » 11 » 20 »

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		ARRIVÉES À		ARRIVÉES À		ARRIVÉES À		ARRIVÉES À	
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS		
5 » 7 » soir.	1 » 15 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	7 » 24 » »	8 » 46 » »	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.		
9 41 » »	5 » 50 » »					9 » 24 » »	10 » 54 » »	10 h. 19 ^m — 11 h. 17 ^m soir.	4 » 39 » »		
									4 » 4 » soir.		

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 55^m soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 25 Avril.

Ainsi qu'une dépêche nous l'a appris, samedi, à la dernière heure, M. de Bismarck a proposé un compromis pour arriver à une conférence préliminaire, et puis à un congrès. Cet arrangement provisoire consisterait dans l'éloignement simultané des forces russes et de la flotte anglaise.

Au premier moment, l'opinion publique s'est enflammée à Paris en faveur de la paix; mais on est revenu de ce mouvement trop prompt, et on a beaucoup remarqué la note suivante publiée par le *Journal des Débats* :

« D'après des informations particulières, la situation, bien que s'étant quelque peu détendue, n'en reste pas moins encore précaire. Les négociations se poursuivent, mais il est prématuré de vouloir dès à présent prévoir quelle en sera l'issue. »

Le *Times* prétend que l'Angleterre ne saurait faire rétrograder sa flotte qu'à la condition que, de leur côté, les Russes remonteraient assez haut vers le Nord pour ne plus pouvoir s'emparer rapidement par un brusque coup de main, soit de Gallipoli, soit des hauteurs qui commandent le Bosphore et l'entrée de la mer Noire.

Les Russes font valoir qu'un bateau à vapeur pouvant se rendre de la baie de Besika à la Corne d'Or en douze heures; l'armée du czar ne doit pas s'éloigner de Constantinople de plus de douze heures de marche.

Les Anglais répondent que des vaisseaux cuirassés ne se meuvent pas comme un bateau-poste, que la flotte peut être retardée par le brouillard ou par le vent, et qu'ils ne reculeront jusqu'à Besika que si les troupes du grand-duc Nicolas rétrogradent au moins jusqu'à Andrinople, c'est-à-dire à vingt-quatre heures de Constantinople par le chemin de fer.

A cela les Russes ripostent qu'une armée avec de l'artillerie ne voyage pas comme un touriste, et qu'il ne leur suffit pas de prendre un billet à la gare d'Andrinople pour être vingt-quatre heures après rendus à Constantinople.

Ces divergences de vue montrent les difficultés pratiques et techniques que soulève la proposition du cabinet de Berlin. Espérons cependant que ces difficultés seront vaincues, et que nous ne serons pas témoin d'une guerre dont il est impossible de prévoir les conséquences.

M^{lle} Vera Zassoulitch.

Une vive émotion règne à Saint-Petersbourg, par suite de l'acquiescement de M^{lle} Vera Zassoulitch qui cependant s'était reconnue coupable d'avoir tiré avec préméditation sur le général Trépoïf, préfet de police. Cet acquiescement, prononcé par des jurés appartenant à la classe moyenne : négociants, propriétaires, artistes, etc., est signalé comme l'indice d'une société profondément troublée, comme l'avant-coureur d'une révolution politique et sociale immi-

nente. Sans tomber dans de pareilles exagérations, il faut reconnaître qu'il y a là un fait significatif dont les détails méritent d'être connus. La tentative contre le général Trépoïf avait été provoquée, chez M^{lle} Vera Zassoulitch, par le souvenir des barbaries de général contre les prisonniers politiques, et notamment contre Bogoluboff qui avait été frappé de verges impitoyablement, comme coupable de n'avoir levé assez haut sa casquette devant le terrible fonctionnaire.

Pour que le lecteur puisse se rendre compte de l'émotion qui règne à Saint-Petersbourg, émotion qui a déjà gagné les principaux Etats de l'Europe, il importe de mettre sous ses yeux la déposition même de M^{lle} Vera Zassoulitch, qui a été publiée par le *Golos*, et dont voici le résumé :

« Au mois de mars 1867, je terminais mes études dans un pensionnat à Moscou; je subis mon examen d'institutrice, et j'obtins l'emploi de scribe du juge de paix de Serpoukhoff. Pendant l'automne de l'année 1868, revenue à Saint-Petersbourg, où je vivais avec ma mère, je travaillai dans un atelier de reliure, ensuite je suivis des cours pour devenir maîtresse d'école primaire. C'est alors que je fis la connaissance de Netchaïeff, dont je connus également les amis; les lettres qu'il recevait étaient adressées à mon nom, et une fois parti pour l'étranger, il se servait, pour sa correspondance, de mon adresse. Au mois d'avril 1869, la police fit chez moi une perquisition, mais elle ne découvrit absolument rien.

« Comme ma mère et moi nous nous préparions à aller passer l'été à la campagne près de Moscou, un agent de police venait presque chaque jour nous demander quand nous pensions partir. Nous quittâmes Saint-Petersbourg le 30 avril. Arrivées à Moscou, nous fûmes arrêtées à la gare. Nous passâmes la nuit au poste; lendemain, deux gendarmes nous ramenèrent à Saint-Petersbourg, tout droit à la troisième section de la chancellerie impériale. Là, je fus transférée à la prison Litowsky, où je restai enfermée jusqu'au mois de mai 1870. Pendant la première semaine de ma réclusion, un officier de gendarmerie vint me trouver et me demanda ce que j'avais à déclarer, me prévenant que, selon la nature de mes dépositions, je serais relâchée. Je lui répondis que je ne savais pas pourquoi j'étais arrêtée et que je n'avais rien à déposer. Il se passa alors une année sans qu'on m'appellât ou m'interrogeât, au point que je crus que j'avais été oubliée au cachot.

« Je fus ensuite transportée, au mois de mai, à la forteresse, enfin mise en liberté au mois de mars 1871, pendant la cinquième semaine de carême, puis de nouveau arrêtée à une heure de la nuit pendant la semaine de Pâques, et envoyée à la prison pour les déportés. Ma sœur venait me voir dans cette prison, m'apportait des provisions, des livres, mais ni argent ni vêtements, car personne de nous ne supposait qu'on allait me déporter.

« Nous avons cru qu'il y avait erreur à mon égard, le procureur m'ayant assuré, lors de ma libération, que j'avais été trouvée innocente, et par conséquent entièrement libre. Mais, cinq jours après, deux gendarmes me conduisirent au bourg de Krestzy et me livrèrent au commissaire de police qui fut informé que je me trouvais sous la surveillance de la police. Je ne possédais que 2 roubles et les vêtements que j'avais sur moi; mais je rencontrai de braves gens qui consentirent à me loger et à me donner à manger.

« Au mois de juin, mon beau-frère, déporté lui aussi, ayant déclaré être à même de pouvoir nous entretenir, je fus transférée à Tver auprès de lui; mais en 1872, soupçonné d'avoir procuré des ouvrages prohibés à des séminaristes, il fut conduit dans le gouvernement de Kostroma; et moi, arrêtée de nouveau, je fus conduite à Saint-Petersbourg, puis

transportée à Soligalitch. En décembre 1873, on me dirigea sur Karkoff, où je suis restée placée sous la surveillance de la police et avec défense de m'éloigner jusqu'à septembre 1875.

« J'ai achevé à Karkoff les cours d'études de sage-femme; mais étant sous la surveillance de la police, je n'ai pu trouver aucun emploi. J'ai vainement sollicité d'être libérée de cette surveillance. On m'a seulement permis quelque temps après, de partir. Je suis partie à la fin de 1875 pour chercher un emploi. J'ai vécu depuis à Saint-Petersbourg et, dernièrement, à Penza.

Revenue à Saint-Petersbourg, j'entendis divers récits des personnes que je recontrais. On racontait comment les détenus politiques, pour avoir fait du bruit, étaient jetés dans des cachots; comment des agents de police entraînaient par trois ou quatre dans leurs cellules pour les maltraiter. J'entendis parler de la punition infligée au condamné politique Bogoluboff qu'on avait fouetté de verges jusqu'à ce qu'il eût cessé de crier. Peut-être ce récit a-t-il été exagéré. . . Moi, qui avais éprouvé une longue réclusion solitaire, je pouvais me figurer l'impression infernale qu'a dû produire ce châtiement sur celui qui en était l'objet et sur ceux qui en furent témoins, sur tous les détenus politiques.

« Je connais d'après ma propre expérience jusqu'à quel point peut aller la tension des nerfs du reclus solitaire; je savais que le plus grand nombre des prévenus politiques étaient enfermés depuis trois années et davantage dans la prison préventive, que plusieurs étaient devenus fous, que d'autres avaient fini par le suicide.

« Quelle cruauté de les forcer de souffrir tout cela ! Et pourquoi ? pour une casquette qu'on n'avait pas ôtée ! Cette affaire a produit sur moi l'effet non pas d'une punition sévère jusqu'à la cruauté, mais d'une féroce insulte, inspirée par la haine personnelle.

« J'eus la conviction qu'une pareille affaire ne pouvait, ne devait pas se passer sans traces. J'attendais que quelqu'un en rendit témoignage, mais tout le monde se taisait, la presse n'en parla plus, et rien n'aurait empêché le général Trépoïf ou tout autre aussi puissant que lui de recommencer. Alors me voyant pas d'autre moyen d'attirer l'attention de la société sur cette cause, je me décidai à prouver au prix même de ma propre perdition, qu'il n'est pas permis d'injurier ainsi impunément la personnalité humaine. (L'accusée, très-ému, ne peut pas continuer et s'arrête. Le président l'invite à se reposer. Après quelques instants, elle ajoute) : Je ne trouvais pas, je ne pouvais pas trouver d'autre moyen d'en appeler à l'opinion. Il est terrible d'attenter à la vie d'un homme, mais ma conscience me disait que je devais m'y résoudre. »

Il ne faudrait point croire que Bogoluboff appartient, à proprement parler à la secte des nihilistes.

On entend maintenant, en Russie, par nihilistes, les socialistes, les novateurs, les républicains; les rouges, tous ceux, en un mot, qui affichent des prétentions à une rénovation politique et sociale.

Le nihilisme est une secte née du découragement, du dégoût de la vie, du fanatisme, de l'exagération des sentiments religieux, qui disparaîtra quand la loi protégera efficacement la personne et les biens de tous les sujets du czar. . .

Maintenant, qu'est devenue Vera Zassoulitch ? On l'ignore. Suivant les uns, la police ne voulant point laisser échapper sa proie, l'aurait fait enlever et conduire en Sibérie; suivant les autres, les amis de M^{lle} Vera Zassoulitch l'auraient fait enlever et la tiendraient cachée pour la soustraire aux représailles des agents du général Trépoïf.

Mais sur ces deux points, nous en sommes

réduits à de pures conjectures.

Tout ce que l'on sait, c'est qu'au sortir de l'audience, après son acquiescement, M^{lle} Vera Zassoulitch a été acclamée avec délire et portée en triomphe vers la maison du général Trépoïf. Les gendarmes s'étant opposés à cette manifestation, il en est résulté, comme nous l'avons déjà annoncé, une rixe au cours de laquelle quelques coups de fusil ont été tirés. Un étudiant est tombé mort; une femme et le suisse d'une maison avoisinante ont été blessés.

On a même prétendu que M^{lle} Vera Zassoulitch avait été atteinte.

Cette grave affaire prend des proportions considérables. Ce n'est point là un de ces incidents propres à exciter seulement la curiosité du public, c'est toute une révélation de l'état des esprits en Russie.

On a beaucoup parlé des Bulgares; on s'est efforcé de dénoncer à l'indignation de l'Europe les sévices des Turcs, et voici que, par un juste retour des choses humaines, c'est la Russie qui se trouve, en quelque sorte, elle-même sur la sellette.

INFORMATIONS

Le scrutin de ballottage à Bellac a été favorable au candidat républicain. Au premier tour de scrutin, l'existence de deux candidats républicains avait empêché qu'il y eût élection. Mais il n'y avait plus dimanche que deux candidats en présence. M. Labuze a donc été élu avec une majorité de plus de dix-neuf cents suffrages, contre le candidat bonapartiste, M. Lezaud, dont l'élection avait été invalidée.

La fête de Pâques à Paris.

On lit dans l'*Univers* : L'affluence à Notre-Dame était aussi grande que les années précédentes. La messe a été célébrée par S. G. Mgr Richard, archevêque de Larisse, coadjuteur. La communion donnée à la fois par Mgr le coadjuteur, assisté de M. Petit, vicaire général, par le R. P. Monsabré, par M. de Geslin, archiprêtre, et M. Le Guillou, chanoine de la métropole, a duré une heure un quart.

Dans l'assistance on remarquait M. le duc de Nemours et M. le duc d'Aleçon, et parmi les personnages politiques, MM. Buffet et de la Bouillerie, anciens ministres; MM. Keller, Combiér, Pradié, de Dampierre, de Mérode, anciens membres de l'assemblée nationale; des officiers et des volontaires en uniforme, des magistrats des diverses juridictions, des membres du conseil d'Etat et de la cour des comptes, des membres de l'Institut et des professeurs des deux Universités, des élèves de l'Ecole polytechnique.

Dans toutes les paroisses, les offices de la Semaine-Sainte et de Pâques ont été célébrés avec solennité, au milieu d'un nombreux concours de fidèles.

Hier, la foule était immense; les églises les plus spacieuses ne suffisaient pas à la contenir.

A Sainte-Clotilde, M. le maréchal et M^{me} la marquise de Mac-Mahon, avec leur fille, ont assisté à la messe du vendredi saint et du jour

de Pâques. On a remarqué aussi M. le général Ducrot et M. le général de Miribel.

A Saint-Sulpice, M. le duc de Nemours, M. le duc et M^{me} la duchesse d'Alençon ont suivi, comme les années précédentes, les offices de la Semaine-Sainte; M. le duc de Broglie était près d'eux le samedi saint.

M. Léon Say, M. et M^{me} Bardoux, assistaient à la messe de Pâques à la tribune du grand orgue.

L'Exposition Universelle

L'activité qui régnait ce moment au Champ-de-Mars est effrayante; le travail ne se ralentit ni jour ni nuit; dans le jour, le chiffre des ouvriers employés s'élève à 8,739. Deux ou trois mille, embrigadés pour le service de nuit, reprennent quand les premiers quittent les chantiers.

Presque partout on se sert de la lumière électrique, qui ne présente aucun danger d'incendie et donne un éclairage bien supérieur à tous les autres modes connus.

Dans les jardins qui entourent le palais, le gaz fonctionne déjà et c'est un spectacle curieux et intéressant que l'aspect du Champ-de-Mars, de ses galeries et de ses annexes vers onze heures ou minuit.

Les galeries d'intérieur sont terminées, peintures et décors; les vitrines placées, vitrées, et beaucoup d'exposants ont déjà avancé les dispositions de leurs étalages. Beaucoup attendront les derniers jours, douze ou vingt-quatre heures suffisant amplement pour garnir les vitrines qui leur sont réservées.

Les Expositions étrangères paraissent la plupart plus avancées que les galeries françaises; la section anglaise est particulièrement menée avec une rapidité étonnante, les étalages et les placements sont opérés presque sur tous les points; les marchandises affluent, et l'on déballe fiévreusement; c'est, des expositions étrangères, la plus vaste, et sans doute celle qui sera la première complètement aménagée.

A l'extérieur, les chemins sont empierrés; une grande partie est pressée et ensablée; on voit les parterres se dessiner et se garnir de plantes et de fleurs; partant on fait la toilette définitive pour le grand jour de l'ouverture.

Le seul retard à constater, c'est dans quelques sections orientales, celles de la Grèce, du Maroc, de Siam, de Tunis et de la Perse.

Judi, le commissariat général de l'Exposition universelle a livré à la section allemande le grand salon carré attribué à cette section pour son exposition des beaux-arts.

Des ouvriers allemands se sont mis immédiatement à l'œuvre pour procéder à l'aménagement de la salle; toute la décoration existante a été enlevée pour être remplacée.

M. Krantz vient d'approuver le règlement spécial aux ateliers établis dans la galerie du travail, installée dans le vestibule Sud du palais du Champ-de-Mars (côté de l'Ecole-Militaire).

Ce règlement, qui contient toutes les dispositions nécessaires à la police et au bon ordre des ateliers, autorise les exposants de cette galerie à vendre, sur place et au détail, les objets fabriqués sous les yeux du public.

Voici, sauf changement peu important de quelques détails, quel sera le cérémonial de l'inauguration le 1^{er} mai.

Le Maréchal-Président, en grande tenue de maréchal de France, accompagné de sa maison militaire et entouré des grands dignitaires de l'Etat et des membres du corps diplomatique, prendra place sur une estrade placée au milieu de la terrasse qui domine la cascade.

Derrière cette estrade seront réservées, sous la colonnade de la rotonde, environ quinze cents places pour des personnages de distinction et leur femmes.

Cinq à six mille places de faveur seront également réservées sur les côtés de l'estrade ou sous les colonnades des galeries latérales du palais.

La troupe en grande tenue, formera la haie de chaque côté de la cascade, et cette haie s'étendra jusqu'à l'entrée du palais du Champ-de-Mars.

Derrière la troupe, de chaque côté de la cascade, dans le bas du Trocadéro et au Champ-de-Mars, vingt mille invités pourront prendre

place et assister au défilé du cortège.

Enfin, les commissaires des sections étrangères, accompagnés du haut personnel de leurs sections respectives, se tiendront sur le côté droit de la grande terrasse du palais du Champ-de-Mars. La gauche de cette terrasse sera réservée aux directeurs et aux chefs des différents services de la section française, lesquels se joindront aux groupes des sections étrangères pour saluer le Maréchal à son arrivée.

Cette disposition permet d'évaluer à 27,000 ou à 30,000 le nombre des invités qui seront admis à assister à cette solennité.

A dix heures précises, le Maréchal prononcera un discours, après quoi le chef de l'Etat proclamera à haute voix que l'Exposition est ouverte.

Au même instant, l'eau de la cascade jaillira, la musique militaire exécutera une fanfare, et, au dehors, une triple salve d'artillerie annoncera au public que l'Exposition est ouverte.

Le Maréchal, suivi de son brillant cortège, se dirigera alors vers le Champ-de-Mars; il parcourra d'abord l'allée des façades typiques des nations étrangères, puis la section française des Beaux-Arts, et enfin le cortège, se partageant alors en deux groupes, parcourra d'un côté la section française et de l'autre les sections étrangères.

A midi précis, les portes de l'Exposition seront ouvertes au public.

Le règlement spécial de l'Exposition fixait à 350 le nombre des membres du jury étranger et à 300 le nombre des membres du jury français. Après entente entre les commissariats étrangers, il a été décidé qu'une addition de 100 jurés, répartis par portions égales entre la section française et la section étrangère, était nécessaire.

Le nombre des exposants dépasse de beaucoup celui des exposants de l'exposition de 1867 qui était considérée comme ayant obtenu un succès exceptionnel.

Le Journal des Débats a publié, une note qui a du prix. Elle nous apprend que S. M. l'empereur d'Allemagne a décidé que les artistes allemands ne seraient point admis à envoyer à notre Exposition des tableaux, retraçant des faits militaires de la guerre de 1870-1871.

La réciprocité, comme de raison, serait assurée à l'Allemagne; et nos peintres de batailles seraient par notre gouvernement, frappés de la même interdiction.

C'est une mesure qui fait honneur au bon sens et à l'esprit conciliateur des deux gouvernements.

A quoi bon amasser une foule curieuse, émue, agitée, devant des toiles qui éveillent des souvenirs irritants et qui risqueraient de froisser au vif le patriotisme et l'orgueil national des deux pays?

L'assassin de la rue Poliveau, à Paris, celui qui avait coupé la femme Gillet en morceaux, et qui avait laissé un bras et une jambe dans le placard d'un hôtel, a été découvert par l'habileté de la police secrète. Il se nomme Barré, et il avait été précédemment clerc d'huissier.

Le cadavre tout entier de la femme Gillet est aujourd'hui découvert, grâce aux aveux de Barré. C'est au dépôt des bagages de la gare du Mans que les tristes débris que l'on cherchait ont été retrouvés, d'après les indications de l'inculpé Barré. Ils étaient enfermés dans une grande malle contenant le tronc en entier; puis, dans une boîte ou petite caisse fermant à clef, la tête de la malheureuse femme Gillet, et les jambes revêtues encore des bas et des souliers. C'est M. Clément, commissaire de police aux délégations judiciaires, qui a été reconnaître au Mans les restes de la femme Gillet. Après l'horrible découverte de la gare, M. Clément s'est rendu à Angers et a fait procéder à l'arrestation de deux femmes inculpées de recel et qui seraient les maîtresses de Barré et de son complice, un individu qui se fait passer pour un étudiant en médecine et qui a été arrêté.

Aujourd'hui a eu lieu à la Morgue la confrontation de Barré et Lebiez, étudiant en médecine, avec les restes de la femme Gillet.

En présence des aveux de Barré, Lebiez a également fait des aveux, desquels il résulte que le crime a été commis le 23 mars, à dix

heures du matin, au domicile de Barré, rue Hauteville, où la femme Gillet avait apporté du lait.

Barré était décidé à recourir à l'assassinat, par suite du refus obstiné de lui confier les valeurs qu'elle possédait.

Barré s'était concerté pour cela avec Lebiez qui attendait avec lui la victime. Lorsque la femme Gillet entra, Barré lui asséna sur la tempe un violent coup de bâton qui l'étendit sans connaissance. Lebiez sauta alors sur elle et avec un canif lui fit alors trois incisions dans la direction du cœur, dont une l'atteignit.

Le crime consommé, Barré prit sur le cadavre la clef du logement de la femme Gillet et alla s'emparer des valeurs qu'il partagea avec son complice.

Lebiez est originaire d'Angers. La maîtresse de Barré habitait Angers. Elle a été arrêtée avec une autre femme, contre laquelle on n'a relevé aucun fait grave et qui sera probablement relâchée.

Le gouvernement vient de faire connaître le tableau des recettes du Trésor pendant le premier trimestre. L'émission tardive des rôles a eu pour effet un retard de près d'un demi-douzième dans la rentrée des contributions directes. L'impôt sur le revenu des valeurs mobilières a baissé d'un demi-million. Quant aux impôts et revenus indirects, les recettes dépassent de treize millions et demi les évaluations budgétaires, et de dix millions et quart les recouvrements de la période correspondante de l'an dernier.

L'idée de transférer la gendarmerie du ministère de la guerre, à celui de l'intérieur fait dire au Soleil qu'« il n'y a que des esprits » tourmentés de la déplorable manie de tout désorganiser et de tout changer qui puissent avoir la pensée de faire du corps de la gendarmerie un corps policier, et, ce qu'il y a de pire, un corps policier qu'on pourrait avoir la fantaisie de mettre au service d'une opinion, d'un parti, d'une passion politique. »

Après avoir fait ressortir tous les services rendus par la gendarmerie, le Soleil demande si ce corps d'élite ne serait pas exposé à perdre dans son contact forcé avec une administration semi-policrière, semi-politique, quelque chose de sa rigide impartialité, de sa froide équité.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Les grandes solennités religieuses de la fête de Pâques ont été très snivies. Dans toutes les églises de Cahors et à tous les offices les fidèles se trouvaient en grand nombre, graves et recueillis. La grand messe a été célébrée à la Cathédrale par Mgr l'évêque de Cahors, qui a ensuite donné aux fidèles la bénédiction papale.

M. Bardoux, ministre de l'instruction publique, vient d'adresser une circulaire aux recteurs pour les inviter à faire des propositions au sujet du renouvellement des bureaux d'administration des collèges et des lycées dont les pouvoirs sont expirés.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Un concours général pour le surnoméariat de l'administration des postes aura lieu le jeudi 16 mai 1878.

Ce concours se tiendra au chef-lieu de chaque département.

Les jeunes gens de 17 à 25 ans, sans infirmités, et dont la taille n'est pas inférieure à 1^m,54, peuvent y prendre part.

Les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'Etat sont admis jusqu'à 30 ans.

Les candidats devront se présenter sans retard devant le Directeur, chef du service des postes de leur département, qui leur donnera connaissance du programme de l'examen.

Aucun demandeur ne sera reçu après le 10 mai.

17^e CORPS D'ARMÉE

Par décision ministérielle M. Bois, chef d'escadron d'état-major, employé à l'état-major de la division d'Oran, a été nommé pour faire fonctions de chef d'état-major de la 34^e division d'infanterie.

M. Leclerc, lieutenant au 7^e de ligne, a été désigné pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général Mangin, commandant la 66^e brigade d'infanterie.

D'après les ordres du ministre de la guerre les hommes de l'armée territoriale, convoqués cette année, doivent arriver avec une ou deux chemises, un caleçon pour ceux qui en ont usage, et une paire de souliers ou de bottes susceptibles de faire un bon service pendant quinze jours.

Les hommes des troupes à pied, qui se conformeront à cette recommandation, recevront une indemnité de 4 fr., et ceux des corps à cheval une indemnité de 5 fr.

La tempête du 20 avril s'est fait sentir dans nos départements du sud-ouest. A Cahors, des tourbillons de vent se sont produits avec une telle violence, que de vieux arbres ont été déracinés; à la Préfecture, un châssis de mansarde a été enlevé, le toit détérioré à plusieurs endroits et quelques bureaux inondés. La voiture qui fait le service de Cahors à Moncaq a failli être renversée. A Prayssac les toiles de toitures étaient projetées au loin et un enfant a été très gravement atteint par une d'elles. De toutes parts les routes sont encombrées d'arbres arrachés.

On écrit de Port-Sainte-Marie, 21 avril, au Journal de Lot-et-Garonne :

Hier samedi, vers 5 heures du soir, un orage forcé accompagné d'un peu de pluie s'est déchaîné sur notre contrée.

Il y a eu des maules de paille renversées, des arbres arrachés, des cheminées démolies et des toitures endommagées.

La vigne, fort en retard, n'a guère souffert de cet orage.

Un ouragan terrible s'est déchaîné samedi dernier, vers 5 heures et demie, sur Agen et a occasionné quelques dégâts, des vitres brisées, des toitures enlevées, des cheminées renversées et des arbres abattus.

Un vol a été commis, dimanche dernier, dans un magasin de la rue de la Liberté. Pendant la courte absence de la propriétaire, un voleur fort apprivoisé, ma foi, s'est introduit dans le magasin en ouvrant la porte qu'il savait probablement n'être jamais fermée à clef et, avec une connaissance des habitudes du logis qui prouve combien la méfiance y est inconnue, a pénétré dans un buffet ouvert, au fond duquel se trouvait une somme de 54 fr. produite de la vente de la veille. Le voleur en sortant refermé tranquillement la porte, de façon que les voisins ont pu croire qu'il venait de présenter sa civilité à la maîtresse de maison, ainsi qu'il avait peut-être l'habitude. On doit savoir gré au voleur de n'avoir pas mis la main sur les marchandises étalées sur le comptoir.

Les fêtes de charité de Puy-l'Evêque des 28 et 29 avril, promettent d'être très brillantes.

Le sujet de la cavalcade est : Le passage de Henri IV à Puy-l'Evêque, après la bataille de Coutras, 1587.

Le cortège sera très nombreux et les costumes rigoureusement historiques.

Une rencontre à l'épée a eu lieu dimanche matin entre M. Joucla, rédacteur en chef du journal républicain l'Avenir de la Dordogne, et M. Dupont fils, rédacteur de l'Echo. M. Joucla a eu le bras droit traversé, mais son état ne présente aucun danger.

Le Républicain du Gers signale un incident curieux qui a marqué le passage de la commission d'enquête à Auch.

M. le préfet avait écrit à M. Boursely, directeur de la succursale de la Banque de France à

Auch, pour le prier de se rendre près de la commission d'enquête, qui désirait l'entendre.

M. Boursely avait répondu qu'étant agent des finances la politique lui était étrangère et qu'il ne croyait pas devoir obtempérer à la demande de M. le préfet.

M. le président de la commission envoya alors un gendarme porter une cédule de comparution à M. Boursely. Ce dernier refusa de recevoir une cédule et dit au gendarme d'aller reporter ce papier à ceux qui l'avaient envoyé.

M. Floquet adressa un télégramme à M. le gouverneur de la Banque pour lui faire connaître la conduite de son employé. M. le gouverneur de la Banque télégraphia aussitôt à M. Boursely, en lui donnant l'ordre de se présenter immédiatement devant la commission d'enquête.

M. Boursely vint alors à la préfecture.

Nous lisons dans le Messager de Toulouse : Auguste Courtade, l'auteur du quintuple assassinat de Plaisance, qui avait été déposé à l'hospice de Mirande, pour y être soigné de la blessure qu'il s'était faite au visage, en essayant de se donner la mort, est aujourd'hui presque complètement guéri.

Courtade a été transféré hier à la maison d'arrêt d'Auch, où il attendra son jugement.

Plusieurs gros canons viennent d'arriver à Marseille; deux sont destinés à la nouvelle batterie du Pharo, deux à celle de Malmonque et quatre à celles des Iles. Leur portée est de 14 kilomètres. Ils ont 1 mètre de diamètre à la culasse et 5 mètres 50 de long. Ils se chargent par la culasse. Ils ont deux sortes de projectiles: l'obus pesant 144 kilog. et le projectile de perforation, dont le poids est de 180 kilog. et qui peut traverser des blindages de 52 cent. d'épaisseur.

On lit dans l'Ariégeois :

Lundi dernier, la commune d'Urs a été le théâtre d'un épouvantable assassinat commis dans les circonstances suivantes :

Un ouvrier espagnol, qui travaillait aux chantiers du chemin de fer, vint réclamer à un sous-entrepreneur de l'argent que celui-ci lui devait.

Ne pouvant pas lui donner cet argent, le sous-entrepreneur lui demanda d'attendre quelques jours. Furieux de ce refus, l'ouvrier partit du chantier en proférant des menaces.

Il revint lundi dernier à Urs, et rencontra le sous-entrepreneur dans une auberge. Il réclama de nouveau son argent, avec une irritation croissante. Le patron le pria d'attendre encore, disant que le lendemain il toucherait des mandats, et qu'il le paierait.

J'en veux tout de suite, s'écria l'ou-

vrier furieux.

« Impossible, répondit le patron. Je n'ai pas.

Sur ce mot, l'ouvrier s'élança, la main armée d'un couteau sur l'entrepreneur, et lui en porta un coup violent en pleine poitrine.

Le malheureux chancela et heurta du corps une porte qui se trouvait derrière lui et qui n'était pas fermée. Il tomba dans la pièce à côté. L'ouvrier se jeta de nouveau sur lui; lui porta cinq coups de couteau et ne le lâcha que quand la victime eut rendu le dernier soupir.

L'assassin a été arrêté à Lasso. Il a été amené à Foix, par la gendarmerie et écroué dans les prisons de la ville.

Le résultat de divers arrêts de la cour de cassation (chambre civile) statuant en matière électorale qu'un citoyen non interdit ne peut être rayé des listes électorales de la commune de sa résidence sous le prétexte qu'il serait en état habituel de démence.

Celui qui est inscrit légalement sur la liste électorale d'une commune ne peut en être rayé sous le prétexte qu'il serait inscrit sur la liste d'une autre commune. Il faudrait, pour justifier la demande en radiation, établir que l'inscription faite sur l'autre liste l'a été en dernier lieu, après avoir été poursuivie par l'inscrit ou avec son assentiment.

L'inscription au rôle des contributions doit être personnelle. Il ne suffit pas de justifier que l'on est propriétaire d'immeubles donnant lieu à la perception de l'impôt foncier.

Pour demander qu'on contribuable, inscrit sur les rôles des contributions, soit porté sur les listes électorales d'une commune, il faut établir qu'il a lui-même réclamé son inscription d'une façon expresse et personnelle.

On lit dans le Courrier de Bayonne :

La justice s'est transportée, dimanche dernier, à Biriato, pour procéder à l'instruction d'un crime horrible, commis dans la matinée de samedi, dans ce petit village français, située à l'extrême limite de la frontière.

Un jeune homme de dix-sept à dix-huit ans, le nommé Jean Dufau, se trouvait samedi vers onze heures et demie du matin, dans la cuisine avec sa mère, âgée de soixante-six ans.

Une discussion s'éleva entre eux, et la sœur de l'accusé, qui depuis plusieurs mois, malade et alitée habite l'étage supérieur, entendit un échange de paroles fort vif, mais ne put saisir que des lambeaux de phrases. Puis, tout à coup, un cri perçant jeta par sa mère arriva à ses oreilles et la chute violente d'un corps suivit. Eperdue et troublée, la jeune fille se traîne à la croisée et demande du secours.

A ses appels, deux voisins accourent. Le premier qui entre dans l'habitation trouve le fils Dufau tenant à la main une hachette ensanglantée; sa mère gît à ses pieds, la tête à moitié séparée du tronc; le sang coule à flots de la trachée-artère. Ce voisin somme le jeune hom-

me, dont l'œil est hagard et très animé, d'abandonner sa hachette; Dufau s'y refuse et pourrait faire un mauvais parti au témoin, qui montre en cette occasion un rare sang-froid. Prenant un vigoureux bâton, il lui ordonne d'une voix plus impérieuse que la première fois de jeter son arme. Du reste, un autre voisin est près de là, et le père Dufau entre dans sa demeure, appelé par les cris de sa fille.

Qu'as-tu fait, malheureux? lui dit-il.

Pourquoi, lui répondit-il, a-t-elle voulu me maltraiter.

Ses deux voisins s'emparèrent de lui, et pour éviter quelque tentative de désespoir, ils l'attachent solidement au pied d'un chêne.

L'autorité est avertie, et le parricide est gardé à vue par la gendarmerie.

Ce forfait épouvantable a jeté la consternation dans le paisible petit village, d'après ce que l'on nous écrit, et on croit généralement que le coupable ne jouit pas de la plénitude de ses facultés intellectuelles. Son humeur est devenue fantasque, depuis quelques mois seulement à la suite de fièvres qui semblent avoir détraqué son esprit et dont il n'est pas débarrassé. Laborieux et d'une conduite régulière, Dufau, qui est d'un physique avenant et était d'un caractère doux, avait une idée fixe celle d'aller en Amérique trouver ses frères; mais ses parents, qui n'ont pas reçu des nouvelles de leurs enfants, ne cédaient pas à ses vœux.

Nous apprenons que ce fils dénaturé a été écroué ce matin, à la maison d'arrêt de Bayonne; les personnes qui l'ont vu passer dans une calèche, escortée de deux gendarmes, ont été frappés de l'indifférence qu'il montrait; il ne semblait pas se douter de la responsabilité qui pèse sur lui.

Le corps de la femme Dufau est couvert de blessures; on a constaté huit coups de hachette sur sa personne. On assure que la sœur du coupable a été si fortement impressionnée par la mort tragique de sa mère, qu'elle est morte dans la journée.

On lit dans le Journal de Saint-Affrique (Aveyron) :

Tout le monde sait combien sont étonnants les effets de la foudre; à part la frayeur qui est la moindre chose qu'elle produit, on remarque toujours quelque nouvelle bizarrerie dans ses capricieuses allures. Voici comment elle s'est comportée le vendredi, 29 mars dernier, au village de Crassous, commune de Saint-Affrique: Quatre ou cinq enfants s'amusaient devant la bergerie du nommé Guiral; la porte de cette bergerie se ferme à deux battants; l'un d'eux était fermé et l'autre ouvert: c'était sur le seuil de celui-ci qu'étaient les enfants. Le fluide céleste tombe; il passe sous le battant fermé, qui ne juxtaposait point tout à fait; il passe à côté du berger qui fut littéralement renversé sur son dos, parcourut la bergerie, tua quatre brebis, coupa la mâchoire à une autre, et sans s'informer des ouvertures qu'il y

avait à cette étable, disparut par un trou qu'il fit à la muraille. L'aspect de l'élément terrible présentait comme d'ordinaire la forme d'une barre de fer rouge; les enfants ne s'en sont pas ressentis, mais le berger, soit la frayeur qu'il éprouva ou peut-être un commencement d'asphyxie, est encore malade.

Théâtre de Cahors.

La troupe de M. Morvand a conquis ses droits de cité. Les quelques représentations qui viennent de se succéder ont mis en relief les mérites de chacun et le jugement du public est on ne peut plus favorable. Le talent de quelques-uns est très-réel et très-sérieux: M. Morvand, Mme Repos, Mlle Guinet, de seraient déplacés sur aucune scène de province. L'homogénéité de l'ensemble de la troupe est parfait et sa tenue est non-seulement correcte, mais souvent luxueuse. Le Conseil municipal a rempli son devoir en accordant une subvention au théâtre, et certes il ne pouvait plus heureusement en faire la première application. Au public maintenant à faire le sien, c'est-à-dire à assister régulièrement aux soirées théâtrales. Il n'a plus d'excuse pour s'en éloigner. Les plus délicats peuvent y trouver à un degré suffisant, la satisfaction de leur goût littéraire et scénique. M. Morvand prend à tâche de relever notre scène discréditée; il ne ménage rien pour cela, talent, activité, travail incessant. Si le public restait indifférent à cette rénovation, il y aurait vraiment à se demander si les plaisirs intellectuels et moraux n'ont plus d'adeptes parmi nous. Nous savons heureusement le contraire et nous allons voir la société cadurcienne se donner joyeux rendez-vous aux représentations de M. Morvand.

Spectacle du Jeudi, 25 Avril.

Les Pattes de Mouche

Comédie en 3 actes de Victorien Sardou.

Edgard et sa bonne

Vaudeville en 1 acte.

Ouverture des bureaux à 7 h. 1/4, lever du rideau à 8 heures précises.

Pour la chronique locale: A. Layton.

Bourse de Paris.

Cours du 25 avril

Rente 3 p. %..... 72.40
- 4 1/2 p. %..... 102.00
5 p. %..... 100.55

Table with 3 columns: Valeurs diverses, Cloture du 24 avril, Cloture précédente. Rows include Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, Italien 5 %.

ASSEMBLÉES DES SÉNÉCHAUSSEES DU QUERCY POUR L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1789.

PROCES-VERBAUX DES SÉANCES. — LISTES DES DÉPUTÉS. — CAHIERS DES DÉLÉGATIONS.

CAHIER DES PLAINTE ET DÉLÉGATIONS DU TIERS-ÉTAT DE LA PROVINCE DU QUERCY, ARRÊTÉ DANS LES SÉANCES DES SIX SÉNÉCHAUSSEES DU 16 MARS ET SUIVANTES 1789, EN CONSÉQUENCE DE LA LETTRE DU ROI ET ORDONNANCE DE M. LE SÉNÉCHAL DU QUERCY.

ART. 6. — Que les fonds seront faits tant pour la maison du Roi que pour les départements, et les ministres, chacun pour ce qui le concerne, en feront connaître l'emploi annuel par la voie de l'impression, publication et envoi dans les provinces, et en outre ils rendront compte desdits fonds à chaque assemblée des Etats généraux; en cas de malversation de leur part, le procès leur sera fait et il seront jugés par le tribunal indiqué par la nation assemblée, sans qu'il puisse y avoir lieu à aucune évocation, ni qu'on puisse arrêter le cours de la justice à leur égard.

mixtes, dans les villes où il y a sénéchaussée, à cette dernière juridiction, et la réunion de toutes les autres justices inférieures par arrondissement déterminé, avec droit de ressort jusqu'à la somme de 100 livres au civil, et par voie de police au petit criminel jusqu'à la somme de 25 livres, sauf les droits des consuls dans les villes où ils ont droit de police, lesquels pourront aussi juger par cette même voie et en dernier ressort jusqu'à pareille somme de 25 livres. Que les juges soient obligés de résider dans leur arrondissement et de juger un nombre de trois, tant à l'audience que sur le bureau, et de déterminer que dans tous les cas il n'y ait que deux degrés de juridiction.

ART. 10. — La suppression de tous tribunaux d'exception et de privilège, en remboursant les offices supprimés, et qu'il n'y ait plus lieu à aucune évocation, commission committimus, privilèges des villes et attributions aux présidiaux des matières dont ces tribunaux connaissent.

ART. 11. — L'abolition du droit de franc-fief dans tout le royaume et plus particulièrement dans la province du Quercy, comme ayant racheté ce droit.

ART. 12. — La prescriptibilité des rentes foncières, même onéreuses, par le laps de trente années et de cinq années pour les arrérages, et qu'il soit déterminé que les seigneurs ne pourront renouveler leur terrier qu'une fois par trente ans; que le tenancier aura le choix du notaire, et que les frais tant de reconnaissance que d'arpentage seront modérés.

ART. 13. — Supprimer tous les droits de banalités, corvées et autres contraires à la liberté publique et individuelle, sauf l'indemnité envers le seigneur s'il lui en est légitimement dû, et accorder aux censitaires la faculté de retirer la censive qu'ils peuvent devoir soit pour leur article partiel ou par corps de tènement, ou par l'entier objet de la vente, selon ce qui sera déterminé par les Etats généraux dans leur sagesse.

ART. 14. — Demander que le clergé soit obligé de payer ses dettes, et pour y parvenir proposer l'aliénation de leurs censives envers ceux qui les doivent, et proposer encore aux Etats généraux s'il ne serait pas utile et très-avantageux à l'Etat que les biens immeubles des gens de mainmorte rentrassent dans le commerce, et qu'il fut permis à la mainmorte de prêter aux laïques à titre de constitution de rente sous la retenue des impositions.

ART. 15. — En général, supplier le Roi de favoriser tous les rachats volontaires de censives par l'affranchissement de tous droits de contrats passés en conséquence.

ART. 16. — Demander l'abrogation de la jurisprudence du Parlement de Toulouse, qui permet aux seigneurs de se payer deux années d'arrérages en espèces, et qu'en cas de retard de la part des seigneurs ou de leurs fermiers de louer leurs censives dans les deux mois qui suivront l'échéance de la rente ou d'agir dans ce délai, la rente ne sera payée que sur le prix commun de ces deux mois.

ART. 17. — L'abolition de la cession du retrait féodal, ainsi que l'abolition du retrait lignager et du droit d'auberge.

ART. 18. — La liberté du commerce dans tout l'intérieur du royaume, la suppression de tous privilèges exclusifs en faveur d'aucune ville ou province pour droit d'entrée, sortie, douanes et passages, péages, privilèges de conservation, des manufactures et foires franches, et qu'à l'égard de bateaux naufrages, les verbaux des juges ordinaires feront même foi que les verbaux des employés des Fermes; généralement la suppression de tous autres privilèges qui le gênent, et le recrutement des douanes et bureaux aux frontières du royaume.

ART. 19. — La suppression des aides, gabelles et octrois, traites foraines, droit sur la marque des métaux, des cuirs, papiers et cartons, et prendre des moyens efficaces pour conserver dans l'Etat l'argent qu'il en coûte pour tirer le tabac de l'étranger, sans nuire cependant à cette branche de revenu du fisc.

ART. 20. — L'exécution la plus sévère des anciennes lois contre les banqueroutiers frauduleux, et qu'il ne puisse être accordé de sauf-conduit, lettre de répit ou de surséance, nonobstant tout concordat, que contradictoirement dans les juridictions consulaires avec les créanciers intéressés, et que chaque fabricant manufacturier soit obligé de mettre son estampille et son domicile sur les marchandises de sa fabrication.

ART. 21. — Multiplier les juridictions consulaires dans les différentes villes du royaume; leur accorder telle ampliation de pouvoirs qu'il sera jugé convenable par le Roi ou les Etats généraux, et demander que les billets et lettres de changes soient soumis, pour le paiement, aux mêmes formalités, délais, rigueurs et contraintes dans tout le royaume, avec suppression du droit d'asile.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès 100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraichissant ; combattant depuis trente ans avec un variable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse, aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie, ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut) ; de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans tout guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalscière. — N° 49, 871 : M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatu, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martio, d'une gastralgie et irritation

d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 ; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 ; le docteur-médecin Shorland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalscière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boisson alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalscière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors. Vinet, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

LA REVUE DE FRANCE

Sommaire du 15 avril 1878. Les alliances de l'empire en 1869 et 1870, par Andréas Memor. Madame Valence, (fin), par M. Paul Parret. Un cardinal révolutionnaire, par M. Souvenirs de la guerre avec la France, par M. Maurice Busch, ancien secrétaire de M. de Bismarck (suite). Etudes économiques sur les expositions universelles, par M. Paul Boiteau. André Chénier (fin) par M. Léo Joubert. Poésies. — La mort d'un cerf, par M. André Lemoine.

CHRONIQUES :

Chronique parisienne, par M. Jules Noriac. Quinzaine dramatique, par M. Edouard Thierry. Chronique de la ferme et du château, par M. G. de Cherville. Chronique judiciaire, par un ancien conseiller. Chronique politique : Intérieur, par M. Louis Joly. Chronique politique : Extérieur, par M. Ch. Hubin. Finances, par G. C. Notices bibliographiques. Bureaux de la Revue de France, Paris, 13-15, Quai Voltaire, 13-15.

PRÊTS D'ARGENT 5 % à la Propriété, à l'Industrie, au Commerce, sur simple signature.

LA FORTUNE — ASSURANCES Ecrire franco, place Saint-Pantaléon, n° 6 bis, Toulouse.

Quand les rhumes et les douleurs que nous ramènent les variations de température venaient nous assaillir, nous n'avions jusqu'à présent à leur opposer que le coin du feu avec assaisonnement de tisanes, de drogues et de flanelle. — Aujourd'hui, avec quelques applications, souvent une seule, de Papier Lardy à l'extrait de piment, on s'en débarrasse sans le moindre ennui. — Une intense dérivation à la peau, caractérisée par une vive rougeur et une chaleur nullement désagréable, dérivation qu'on peut prolonger autant que cela paraît nécessaire : voilà qui produit ce miracle. 1 fr. 50 la boîte dans toutes les pharmacies.

Quel est le meilleur Journal financier le plus complet et le mieux renseigné ?... C'est le MONITEUR DES VALEURS A LOTS. Abonnement : 1 fr. par an, 46, rue Laffitte, Paris.

MAISON JULES HUC TOULOUSE

A partir de Mardi, 30 Avril EXPOSITION GÉNÉRALE et mise en vente

De tous les Tissus les plus récents pour la continuation de la vente de la saison d'été.

Cette exposition comprendra tous les tissus nouveautés dernières créations, qui sont pour la plupart des articles exclusifs de la maison.

Pour donner à cette solennité un attrait exceptionnel, l'on trouvera dans chaque comptoir un grand nombre d'articles déclassés, marqués avec des réductions de prix considérables.

Les modèles de costumes de demi-saison suffisamment reproduits seront vendus avec une différence de 50 0/0 sur leur valeur réelle.

Les marchandises achetées seront livrées le jour même.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS LIQUIDATION

Pour cause de fin de bail.

J'ai l'honneur de prévenir ma nombreuse clientèle que pour cause de fin de bail je fais une liquidation générale. La limite de temps qui m'est donnée pour quitter le local que j'occupe, m'oblige, pour écouler rapidement les Marchandises que j'ai en ce moment en magasin et qui consistent en Rouenneries, Soieries, Châles, Confections, grand assortiment de Tissus fantaisie pour dames ; Draperie en tout genre pour hommes, de faire un grand rabais sur tous ces articles. Mes assortiments étant encore considérables, les personnes qui voudront profiter de l'occasion exceptionnelle de bon marché que je leur offre trouveront chez moi les articles de nouveautés tant pour hommes que pour dames les plus avantageux.

P. ALIX, Maison Graniou, rue de la Mairie, en face de l'Hôtel-de-Ville.

LE MONITEUR DES VALEURS A LOTS. Paraissant tous les dimanches. Société Générale Française de Crédit. Capital de un million cinq cent mille francs. Siège social, 46, rue Laffitte, Paris. Publie immédiatement et gratuitement la liste officielle des tirages de toutes les valeurs. Le mieux renseigné et le plus complet de tous les journaux financiers. On s'abonne à Paris, 46, rue Laffitte. Nota. — Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste.

ASINÉME CIGARETTES INDIENNES au Cannabis Indica de GRIMAULT & C^o, Pharmaciens à Paris. Il suffit d'aspirer la fumée des Cigarettes au Cannabis Indica, pour faire disparaître les plus violents accès d'Asthme, la toux nerveuse, l'enrouement, l'extinction de voix, les névralgies faciales, l'insomnie et combattre la phthisie laryngée, et toutes les affections des voies respiratoires. — Chaque Cigarette porte la signature de GRIMAULT & C^o. Dépôt dans les principales pharmacies. Dépôt à Cahors, à la pharmacie droguerie-Vinet.

1878 ANNUAIRE STATISTIQUE & ADMINISTRATIF DU DÉPARTEMENT DU LOT. PUBLIÉ AVEC L'AUTORISATION DE M. LE PRÉFET PAR MM. LES CHEFS DE DIVISION DE LA PRÉFECTURE. SE TROUVE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS. PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS !! Coffres prompts et sans trace de chaînes, serrures, plombs, dardes, ardeurs, réparation exacte du poul par le réparateur Tricard. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Terres, au Paris (Éviter la contrefaçon, exiger le Réparateur Tricard). — Se trouve dans les Pharmacies.

LA NATIONALE Compagnie d'Assurances sur la Vie. ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18. Anciennement Compagnie Royale. FONDS DE GARANTIE : 138 MILLIONS. ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTÈRE. Participation dans les bénéfices de la Compagnie. RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE. Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie : 37,635,078 fr. Arriérages payés aux Rentiers : 141,416,291 fr. Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière : 11,408,052 fr. S'adresser pour les renseignements, à MM. Bénéch, à Cahors ; Puel, à Figeac ; Lacambre, à Gourdon ; Bap^{te} Planion, à Souillac.

CAFÉ DE GLANDS DOUX DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE. Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ et BARGOIN. Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles.

Grand Hôtel de Champagne et Mulhouse CHAMBRES & CABINETS CONFORTABLEMENT MEUBLÉS. Prix modérés. Tenu par GALLIOT 87, Boulevard de Strasbourg, 87, près les gares de l'Est et du Nord. Une ligne de tramway va directement du boulevard de Strasbourg à l'Exposition Universelle, PARIS.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES CANAUX AGRICOLES. Le conseil d'administration à l'honneur de prévenir MM. les porteurs d'obligations que le coupon d'intérêt n° 1, échéant le 4^{er} mai 1878, sera payé à partir dudit jour. A Paris : Chez M. HENRI de LAMONTA, Banquier, 51, rue Talboul. Dans les Départements : Chez les Banquiers correspondants de M. Henri de Lamonta. Le montant des coupons est ainsi fixé : Obligations au porteur brut. 7 50 Impôt déduit. 7 Obligations nominatives brut. 7 50 Impôt déduit. 7 27. 5

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES M^{me} LINON FLEURISTE Galerie de Fontenille boulevard Nord, à CAHORS. Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs. Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.